

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrêté n°2022_543
Feuillet n°096

ARRETE DU MAIRE

 ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2022_530 en date du 09 décembre 2022 concernant l'installation de nouveaux jeux par la société PROLUDIC sur l'aire de jeux digue nord à Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de prolonger l'arrêté municipal n° 2022_530 jusqu'au 26 décembre 2022,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'utilisation de cette aire de jeux pendant ces travaux et de prendre des mesures afin de prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux d'installation de jeux, l'accès de l'aire de jeux située Digue nord sera interdit, considéré comme gênant, du 15 décembre 2022 à 18 h 00 au 26 décembre 2022 à 09 h 00.

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

.../...

Article 4 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX, le 15 décembre 2022

VU, le D.G.S.



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE